

*Périodiques non canadiens*

A la fin de l'histoire, soit à l'issue du procès, on laissait entendre que la société devait avoir honte parce qu'elle avait maltraité un criminel et que la société était à blâmer si le criminel avait commis ce crime. On excusait virtuellement celui-ci de toute culpabilité dont on chargeait la société.

Ensuite, selon la conclusion de l'histoire, la police avait été maladroite, lente et incompétente; et les Canadiens de tous âges, jeunes et vieux, ne devraient pas se sentir tenus de respecter la police ou du moins les forces de police qui étaient censées avoir travaillé à la solution du crime.

La troisième conclusion qu'il faudrait tirer, c'est que le délit avait été commis contre quelqu'un qui avait réussi et que cette personne était la plus coupable de toutes parce qu'elle avait réussi et accumulé des biens, peut-être un peu plus que la moyenne. La victime du crime était coupable de réussite. La police a été dépréciée aux yeux des téléspectateurs et il faut pardonner au criminel à cause de l'attitude de la société. Ce n'est pas le genre d'histoire qui créera un Canada fort et respectueux des lois.

● (2010)

Si c'est le genre de pensée que la Société Radio-Canada veut faire passer dans à peu près toutes les histoires qu'elle raconte, dans toutes les pièces de théâtre qu'elle monte, si la structure même de notre société doit subir sans cesse les attaques de ceux qui ne l'approuvent pas, j'estime, madame l'Orateur, que le contrôle exercé dans le domaine de la télévision a donné de bien piètres résultats.

J'aimerais que l'on prêche le respect pour le succès et pour la police, et qu'on se dispense de chercher des excuses aux criminels. Voilà ce que l'on doit montrer si l'on veut faire de la société canadienne une société forte, généreuse, et respectueuse des lois. Est-ce là ce qui nous attend si nous continuons de contrôler ce qui s'écrit chez nous. Probablement.

Lorsqu'un contrôle est exercé, une structure se crée qui doit mettre à contribution tout ce qui est disponible pour remplir ses livres et son horaire. Au sein d'une structure fermée, l'homme devient asservi à des philosophies contraaires aux idéaux que la Chambre défend. C'est ce que l'on peut constater depuis bien des années au sein des structures qui contrôlent et influencent déjà notre société.

J'estime qu'on devrait dire une chose, et je ne pense pas que personne ne l'ait dite de façon explicite, c'est-à-dire que sur le plan de l'impôt sur le revenu ou de la fiscalité des sociétés, aucune concession spéciale n'a été accordée aux magazines *Time* et *Reader's Digest* au Canada. Ils paient exactement le même impôt sur leurs gains que toute autre société en affaires dans quelque domaine que ce soit dans notre pays. Ces deux sociétés ont bénéficié d'un privilège dans le domaine de l'édition et se sont conformées à l'exigence relative à la proportion de contenu canadien. D'après les directives établies antérieurement, elles ont acquis le droit de publier au Canada sous le même régime fiscal applicable à toute société exploitée dans notre pays.

Je soutiens que le gouvernement actuel et le ministre intéressé ont essayé de faire accepter cette mesure aux Canadiens en leur faisant croire que les magazines *Time* et *Reader's Digest* bénéficiaient d'une concession fiscale spéciale. Cela est un mythe, madame l'Orateur. C'est faux. Elles paient des impôts au même taux que celui qui s'applique à toute autre société commerciale au Canada. Le gouvernement le nie-t-il? On leur a accordé la possibilité de publier au Canada à des conditions qui ne sont pas accordées aux publications d'autres pays étrangers, mais on ne leur a accordé aucune concession fiscale spéciale, comme

les gens semblent le croire. Peu importe de quelle société il s'agit, elle paie les mêmes impôts, alors soyons honnêtes à partir de maintenant. Disons que ces deux sociétés ont répondu à certaines normes canadiennes qui les autorisent à publier au Canada. Oublions le régime fiscal particulier.

Nous avons entendu discuter à la Chambre et ailleurs les prétendues exigences de l'industrie des media et des publications. Il semble qu'il y ait, sur la scène internationale, certains problèmes en ce qui concerne les droits d'auteur canadiens. Les auteurs canadiens ne reçoivent apparemment pas la protection que le Canada accorde aux pays étrangers. Non seulement cela compromet leur gagne pain, mais c'est aussi pour eux un contre-stimulant.

La situation d'écrivain au Canada n'est certes pas aussi intéressante que dans d'autres pays. Le gouvernement pourrait sûrement négocier fermement avec les autres pays afin d'obtenir pour nos auteurs les mêmes privilèges que nous accordons aux auteurs étrangers. Si nous ne pouvons les obtenir, peut-être devrions-nous supprimer les privilèges accordés aux auteurs étrangers. On ne doit pas demander à nos auteurs de publier leurs œuvres sans être payés. La chose est importante pour nos écrivains qui publient chez nous et à l'étranger, comme aussi pour nos maisons d'édition. Le gouvernement devrait les encourager à faire publier leur première édition au Canada plutôt qu'à l'étranger où les lois sur les sociétés de droits d'auteur joueraient en leur faveur.

Une autre chose me trouble, c'est le caractère de nos émissions d'actualités, radiodiffusées et télévisées, au cours desquelles nos hommes politiques, nos dignitaires, nos hommes d'Église, enfin toutes sortes de personnes, sont interrogées par les représentants des media. Aux États-Unis, ces émissions donnent au public l'occasion d'entendre les opinions de personnes renommées dans leur domaine propre. Habituellement, mais pas toujours, il s'agit de quelques questions par lesquelles on cherche à découvrir la vie et les opinions des personnes interviewées. Au Canada, les émissions correspondantes pourraient presque toutes s'intituler «Sur la sellette», car elles consistent habituellement en un interrogatoire à caractère inquisitorial d'une personne dont l'interviewer ne partage les idées.

Les éditeurs canadiens suivront-ils la même voie qu'au cours des deux dernières années et publieront-ils leurs propres idées? Vont-ils se choisir les auteurs qui traduisent leurs idées? Je soutiens, madame l'Orateur, que pour qu'un journal ou un périodique soit accepté des lecteurs, il doit tenir compte de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière américaine. Actuellement, il ne se préoccupe pas de l'opinion du public parce que ce dernier paiera de toute façon.

Ceux qui dépendent des fonds publics dans le domaine de la radio et de la télévision se plaignent maintenant que le réseau du sud de la frontière va les éliminer. En gros, c'est parce qu'ils ne produisent pas ce que les Canadiens veulent entendre ou regarder. C'est une leçon que les éditeurs de périodiques feraient bien d'entendre. Je pense qu'ils devraient s'arrêter et trouver pourquoi, il y a vingt ans, les Canadiens lisaient *Maclean's*, d'un bout à l'autre, alors que maintenant ce périodique traîne sur la table et se couvre de poussière pendant que le *Reader's Digest* est de plus en plus populaire. Est-ce à cause de la publicité ou du privilège accordé à *Reader's Digest*? Madame l'Orateur, c'est, je crois, parce que ce dernier publie ce que les gens veulent lire.